

Demande d'admission en Pension de Famille

SIAO - Haute-Marne

Version 1 – Avril 16

Un logement adapté pour les personnes en situation de précarité

Les pensions de famille sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire.

Les pensions de famille sont une étape pour se poser dans un logement autonome chaleureux, pour (ré) apprendre à habiter ou cohabiter. Les pensions de famille associent logements privés et parties communes ainsi que l'accompagnement par deux intervenants sociaux afin de créer un environnement sécurisant et d'offrir des chances de réinsertion durable.

COORDINATION DES ADMISSIONS

SIAO - La Passerelle

18 rue Félix Bablon

52000 CHAUMONT

Tel : 03.25.32.65.42

association@lapasserelle52.fr

<http://www.lapasserelle52.fr>

LANGRES

MAISON RELAIS ELSA

102 Résidence ARAGON

Av. de la Résistance

52200 LANGRES

Tel : 03.25.84.07.21

pensiondefamille@phill-langres.fr

<http://www.phill-langres.fr>

CHAUMONT

Les PIERRES POSEES

97 rue du VAL BARIZIEN

52000 CHAUMONT

Tel : 03.25.02.61.79

lespierresposees@aol.fr

St DIZIER

MAISON RELAIS COLBERT

Tel : 03.25.06.67.25

MAISON RELAIS JASON

Tel : 03.25.55.15.50

Tel : 03.25.06.67.25

BP 10072 - 52102 Saint-Dizier cedex

maison.relais@sosfemmes.com

<http://www.sosfemmes.com>

Demande d'admission en Pension de Famille

Haute-Marne

1

Contact auprès de la Pension de Famille pour des pré-informations

2

Remplissage du dossier SIAO de demande d'hébergement/adapté

2. Nb : Sont transmis par le SIAO:
- le dossier et la fiche de demande SIAO
- le règlement SIAO
- le processus d'admission

Téléchargeable sur le Site internet :

<http://www.lapasserelle52.fr>

3

Envoi du dossier complet (avec les pièces justificatives, la désignation du référent pour l'accompagnement social)

3. Nb : Pour St Dizier : le dossier est à remettre à la Pension de Famille qui fait suivre au SIAO. Pour Chaumont et Langres : le dossier est à remettre au SIAO qui fait suivre à la pension de famille concernée.

4

Rencontre de la Pension de famille avec le demandeur

4. Nb : La Pension Famille demandée prend contact avec vous pour un RDV une fois le dossier complet.

5

Présentation de la demande en commission SIAO

5. Nb : confère règlement commission SIAO

6

Passage de la demande en commission Pension de Famille

6. Nb : Pour st Dizier et Chaumont, la commission Pension de famille statue de façon définitive sur l'intégration de la personne dans la structure Pour Langres : Pas de commission. La commission SIAO statue sur la décision définitive d'admission.